



Paris, le 02/12/09

## Signature du protocole d'acquisition entre Auplata et Golden Star Resources Ltd.

### Acquisition par Auplata de nouveaux titres miniers

---

Auplata avait décidé d'exercer un droit de premier refus pour l'acquisition du portefeuille de titres miniers que détient en Guyane Française la société Golden Star Resources Ltd et, à ce titre, s'était engagée à signer un protocole d'acquisition (Share Purchase and Sale Agreement).

Il convient de rappeler que le transfert de ces droits miniers de Golden Star Resources Ltd. à Auplata était soumis à deux conditions :

- Le règlement d'un litige portant sur le Permis Exclusif de Recherche (PER) et les concessions Paul Isnard dont l'issue pouvait permettre à Golden Star Resources Ltd. de devenir le détenteur de ces titres miniers ;
- La non opposition de l'administration française au transfert de ces titres.

Le protocole d'acquisition entre Auplata et Golden Star Resources Ltd. a été signé le 19 novembre. Le même jour, un accord réglant le litige portant sur le PER et les concessions Paul Isnard et assurant le transfert des titres de Paul Isnard au profit de Golden Star Resources Ltd. est entré en vigueur.

En conséquence, la première condition ci-dessus se trouve donc réalisée. La seconde devrait l'être au terme d'un délai de deux mois dont dispose l'administration française pour ne pas s'opposer au transfert de ces titres. A ce jour, le processus d'acquisition de l'ensemble de ces titres se déroule donc de manière optimale et dans les délais les plus brefs.

Les titres miniers concernés sont les suivants :

Titres miniers	Superficie en km <sup>2</sup>
<b>PER Bon Espoir</b>	123
<b>PER Iracoubo Sud</b>	300
<b>PER Paul Isnard</b>	140,0
<b>Concessions Paul Isnard (8 concessions)</b>	139,8

- **PER Bon Espoir**  
D'une superficie de 123 km<sup>2</sup>, ce PER est le renouvellement d'un PER de 465,5 km<sup>2</sup> qui a été limité aux zones les plus prometteuses du PER originel.
- **PER Iracoubo Sud**  
PER, en cours d'instruction, portant sur une superficie de 300 km<sup>2</sup>.
- **PER Paul Isnard**  
D'une superficie de 140 km<sup>2</sup>, le renouvellement de ce PER est actuellement en cours d'instruction.
- **Concessions Paul Isnard (8 concessions)**  
Superficie de 139,8 km<sup>2</sup>, libre d'exploitation.

Alors qu'elle vient de se voir octroyer le PEX de Yaou, Auplata estime présenter toutes les qualités requises pour obtenir l'accord de l'administration française pour le transfert de ces titres.

### **Obtention du PEX de 52 km<sup>2</sup> de Yaou**

---

Par arrêté du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, publié au Journal Officiel du 11 novembre 2009, un permis d'exploitation (PEX) pour la mine de Yaou a été attribué à Auplata.

Le PEX de Yaou, d'une superficie totale de 52 km<sup>2</sup> situé sur la commune de Maripasoula (Guyane Française), a une durée de 5 ans, deux fois renouvelable pour la même période, à compter du 11 novembre 2009. Auplata exploitait la mine de Yaou depuis novembre 2006 en vertu d'une autorisation d'exploitation (AEX) d'une superficie limitée à 1 km<sup>2</sup>, récemment reconduite jusqu'en 2011.

L'obtention de ce PEX, dont le dépôt de la demande remontait à mars 2005, témoigne de l'amélioration des relations entre Auplata et les autorités administratives françaises après de nombreux mois de collaboration pour la mise aux normes de ses sites miniers. Auplata entend poursuivre dans cette voie responsable pour continuer d'améliorer sa situation vis-à-vis de la réglementation minière et afin d'accroître son portefeuille de titres miniers et de ressources aurifères.

### **Auplata en bref**

*Auplata est le premier producteur d'or de Guyane Française. Née en juillet 2004, la société Auplata exploite deux mines d'or, Dieu Merci et Yaou. Au total, Auplata dispose de près de 300 km<sup>2</sup> de permis et titres miniers. Auplata mène une stratégie industrielle et financière novatrice de mise en valeur des ressources aurifères guyanaises avec une forte implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est ainsi de proposer une exploitation durable pour l'industrie minière aurifère guyanaise.*

**Auplata est coté sur le marché Alternext d'Euronext Paris (NYSE Euronext). Code ISIN : FR0010397760 – code mnémonique : ALAUP. Le capital d'Auplata est composé de 15 828 747 actions.**

*Pour plus d'information sur la société Auplata, vous pouvez consulter le site Internet de la société, en français et en anglais, aux adresses suivantes : [www.auplata.fr](http://www.auplata.fr), [www.auplata.gf](http://www.auplata.gf) ou [www.auplata.com](http://www.auplata.com).*

*Recevez gratuitement toute l'information financière par e-mail d'Auplata en vous inscrivant sur : [www.actus-finance.fr](http://www.actus-finance.fr)*

---

Contacts :

#### **AUPLATA**

Jean-Pierre Gorgé                      Président                      01 44 77 94 80

#### **EUROLAND FINANCE**

Julia Temin                              Listing Sponsor                      01 44 70 20 84

#### **ACTUS FINANCE**

Mathieu Omnes                      Relations investisseurs                      01 72 74 81 87

Nicolas Bouchez                      Relations presse                      01 77 35 04 37